

Questions au Feuilleton

4. La société est-elle maintenant active, sous séquestre ou en faillite et, si elle est active, les investisseurs originaux du secteur privé y ont-ils encore la mainmise?

5. Combien de personnes emploie présentement la société?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, une offre de subvention a été faite à la société. a) Une entente aux termes de la loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a été conclue le 23 octobre 1974 entre le gouvernement du Canada et le requérant. b) L'offre s'élevait à \$35,830. c) Cette offre visait 9 nouveaux emplois. d) L'offre a été acceptée. e) Le montant de l'offre n'a pas été modifié.

2. Aucun versement n'a encore été fait.

3. La société ne fournit au MEER les détails de son financement et de sa situation dette/capital effectif que pour des fins d'évaluation, à la condition qu'il soit entendu que ces renseignements demeureront confidentiels. Voir le rapport sur l'administration de la loi sur les subventions au développement régional et du programme des zones spéciales (page 4).

4. L'établissement est en construction. Les investisseurs originaux y ont encore la mainmise.

5. Sans objet.

MEER—LA SUBVENTION À EDUCATIONAL FITMENT, RENFREW (ONT.)

Question n° 1074—M. Dick:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il consenti une subvention à la Société Educational Fitment de Renfrew (Ontario) dans la circonscription de Lanark-Renfrew-Carleton au sein de la région désignée de Renfrew-Pembroke et, dans l'affirmative, a) quand l'offre a-t-elle été faite, b) quel en était le montant, c) combien d'emplois étaient visés par cette offre, d) l'offre a-t-elle été acceptée, e) le montant de l'offre a-t-il été modifié et, dans l'affirmative, quel est le nouveau montant?

2. Combien d'argent a été versé à la société et quand?

3. A quelle partie de l'argent investi dans la nouvelle entreprise équivalait le capital privé et de ce montant, quel pourcentage représentait a) le capital effectif, b) le financement de la dette?

4. La société est-elle maintenant active, sous séquestre ou en faillite et, si elle est active, les investisseurs originaux du secteur privé y ont-ils encore la mainmise?

5. Combien de personnes emploie présentement la société?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, une offre de subvention a été faite à la société. a) Une entente aux termes de la loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a été conclue le 7 septembre 1971 entre le gouvernement du Canada et le requérant. b) L'offre s'élevait à \$42,290. c) Cette offre visait 9 nouveaux emplois. d) L'offre a été acceptée. e) Le montant de l'offre n'a pas été modifié.

2. La société a reçu \$26,583 en octobre 1972.

3. La société ne fournit au MEER les détails de son financement et de sa situation dette/capital effectif que pour des fins d'évaluation, à la condition qu'il soit entendu que ces renseignements demeureront confidentiels. Voir le rapport sur l'administration de la loi sur les subventions au développement régional et du programme des zones spéciales (page 4).

4. L'établissement a été détruit par un incendie en mars 1974.

5. Sans objet.

[M. Dick.]

MEER—LA SUBVENTION À CHASE NUCLEAR (CANADA), ARNPRIOR (ONT.)

Question n° 1075—M. Dick:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il consenti une subvention à la Société Chase Nuclear (Canada) d'Arnprior (Ontario) dans la circonscription de Lanark-Renfrew-Carleton au sein de la région désignée de Renfrew-Pembroke et, dans l'affirmative, a) quand l'offre a-t-elle été faite, b) quel en était le montant, c) combien d'emplois étaient visés par cette offre, d) l'offre a-t-elle été acceptée, e) le montant de l'offre a-t-il été modifié et, dans l'affirmative, quel est le nouveau montant?

2. Combien d'argent a été versé à la société et quand?

3. A quelle partie de l'argent investi dans la nouvelle entreprise équivalait le capital privé et de ce montant, quel pourcentage représentait a) le capital effectif, b) le financement de la dette?

4. La société est-elle maintenant active, sous séquestre ou en faillite et, si elle est active, les investisseurs originaux du secteur privé y ont-ils encore la mainmise?

5. Combien de personnes emploie présentement la société?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, une offre de subvention a été faite à la société. a) Une entente aux termes de la loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a été conclue le 26 octobre 1973 entre le gouvernement du Canada et le requérant. b) L'offre s'élevait à \$496,500. c) Cette offre visait 33 nouveaux emplois. d) L'offre a été acceptée. e) Le montant de l'offre n'a pas été modifié.

2. Aucun versement n'a encore été fait.

3. La société ne fournit au MEER les détails de son financement et de sa situation dette/capital effectif que pour des fins d'évaluation, à la condition qu'il soit entendu que ces renseignements demeureront confidentiels. Voir le rapport sur l'administration de la loi sur les subventions au développement régional et du programme des zones spéciales (page 4).

4. L'établissement est encore en construction. Les investisseurs originaux y ont encore la mainmise.

5. Sans objet.

MEER—LA SUBVENTION À ACME SEELY LTD., RENFREW (ONT.)

Question n° 1076—M. Dick:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il consenti une subvention à la Société Acme Seeley Ltd. de Renfrew (Ontario) dans la circonscription de Lanark-Renfrew-Carleton au sein de la région désignée de Renfrew-Pembroke et, dans l'affirmative, a) quand l'offre a-t-elle été faite, b) quel en était le montant, c) combien d'emplois étaient visés par cette offre, d) l'offre a-t-elle été acceptée, e) le montant de l'offre a-t-il été modifié et, dans l'affirmative, quel est le nouveau montant?

2. Combien d'argent a été versé à la société et quand?

3. A quelle partie de l'argent investi dans la nouvelle entreprise équivalait le capital privé et de ce montant, quel pourcentage représentait a) le capital effectif, b) le financement de la dette?

4. La société est-elle maintenant active, sous séquestre ou en faillite et, si elle est active, les investisseurs originaux du secteur privé y ont-ils encore la mainmise?

5. Combien de personnes emploie présentement la société?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, une offre de subvention a été faite à la société. a) Une entente aux termes de la loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a été conclue le 12 mars 1971 entre le gouvernement du Canada et le requérant. b) L'offre s'élevait à \$862,850. c) Cette offre visait 137 nouveaux emplois. d) L'offre a été acceptée. e) Le montant de l'offre n'a pas été modifié.